



## **Discours de Martin Hirsch au Sénat Mardi 27 octobre 2009 Proposition de loi relative au service civique**

Ce que vous construisez aujourd'hui est appelé à prendre une place essentielle dans notre pays. Il y a comme cela quelques textes qui marquent, qui peuvent avoir une influence directe à la fois sur le destin individuel des jeunes et sur le destin collectif d'une nation.

Il s'agit là de créer un cadre nouveau, d'assouvir un désir d'engagement chez ces jeunes qui l'expriment si souvent, de le déclencher chez celles et ceux qui sont dépourvus de projets, et qui pourront s'épanouir dans le service civique.

Le besoin de service civique dépasse les clivages politiques, les remparts générationnels, dépasse les ségrégations sociales. Le service civique rassemblera, mobilisera, épanouira l'engagement.

Des personnalités de tous horizons ont demandé la création d'un service civique.

Parmi elles, d'éminentes figures de l'engagement le plus noble, qui ont su qu'à certains moments de notre histoire, engagement rimait avec résistance.

Avec le service civique, engagement pourra résonner avec environnement, avec solidarité, avec développement, avec le service de l'autre.

Permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance à l'égard de la Haute Assemblée qui a permis d'abord que le débat ait lieu et qu'aujourd'hui s'écrivent de nouvelles pages de notre code du service national avec un chapitre nouveau qui s'ouvre. Le service national, ce sera demain la possibilité d'accomplir un service civique en faveur d'une cause noble que pourront choisir ceux qui l'accompliront.

Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance à l'égard de celles et ceux qui ces dernières années ont porté, contre vents et marées, avec des moyens insuffisants la flamme du service civil. Ils ont fait en sorte que cette flamme qui a parfois vacillée, jamais ne s'éteigne.

Je pense à ces associations qui ont engagé des volontaires, je pense à ces collectivités territoriales qui y ont cru, je pense à ces premiers volontaires qui se sont engagés. Cette flamme du service civil, nous la transmettons aujourd'hui au flambeau du service civique. Et nous n'avons pas le droit de décevoir les espoirs, de ne pas saisir les mains empruntées de bonne volonté, de tarir cette soif d'engagements, de ne pas répondre à ces élans de générosité. Il y a eu des déceptions ces dernières années. Il doit y avoir une réponse concrète à la hauteur des enjeux dans les années qui viennent.

Que pouvons nous souhaiter ? Que le service civique soit vite débordé par son succès. Que le nombre de jeunes qui souhaitent s'engager augmente chaque année. Que le service civique devienne un réflexe. Qu'avoir accompli un service civique soit un atout valorisable et valorisé. Que l'on puisse apprécier l'impact du service civique par ses réalisations. Que l'on puisse dire : « sans le service civique, notre Pays se porterait moins bien. Grâce au service civique, moins de personnes seront isolées, l'environnement est mieux protégé, tel chantier est mieux avancé, les liens avec tels pays du sud sont davantage consolidés ».

Les dispositions contenues dans cette proposition permettent de créer le service civique que nous appelons de nos vœux. Vous légiférez pour une œuvre

durable qui marquera peut être des générations entières. Regardez combien d'entre nous parlent encore avec des trémolos dans la voix de leur service militaire.

Certains avec nostalgie, avec fierté, avec le sentiment d'appartenir à une collectivité. J'espère que des dizaines de milliers, des centaines de milliers de nos concitoyens pourront évoquer dans les décennies qui viennent le service civique comme une expérience unique, indispensable, qui a influé et sur leur parcours et sur leur vie. Ceux qui auront écrit cette loi, pourront dire, comme Horace préfaçant ces odes « Exegi monnumentum aere perennius »